## OBIOS



OBJECTIFS BIODIVERSITES ASSOCIATION NATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

Siège social : 22 rue du Docteur Gilbert, 17250 Pont l'Abbé d'Arnoult

Mail: thirion.jean-marc@sfr.fr

Pont l'Abbé d'Arnoult le, 11 septembre 2015

Monsieur le Président de l'association Les Amis de Saint Palais 25 avenue Trez-La-Chasse 17420 Saint-Palais-sur-Mer

**Objet :** projet de construction d'un lotissement à Saint-Palais-sur-Mer et conservation d'une espèce menacée et protégée au niveau européen

Monsieur le Président,

Dans le cadre d'un projet de lotissement situé dans une ancienne culture céréalière entre les avenues Charles de Gaulle et de la Ganipotte, vous nous avez interrogés sur la sensibilité écologique du secteur. Le secteur où le projet de lotissement est prévu entre, les lieudits de la Ganipotte et de Maine-Jollet, correspond à une ancienne culture céréalière où l'on note actuellement une végétation compagne des cultures. A proximité immédiate entre, le terrain de football et le projet de lotissement se trouve un secteur où la végétation a évolué librement entraînant une diversité des habitats et des espèces. Ce secteur est tout particulièrement intéressant du fait de la présence de l'**Azuré du serpolet** *Phengaris arion* (syn. *Maculinea arion*) et de sa plante hôte l'Origan *Origanum vulgare* qui, cette dernière, est présente en de nombreux points formant un réseau d'ourlets.

Cette espèce de papillon est protégée au niveau européen, annexe IV de la directive « Habitats, Faune, Flore » (92/43/CEE) comme au niveau national par l'arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés sur le territoire national en application des articles L. 411-1 à L. 412-1 et R. 411-1 à R. 412-7 du code de l'environnement. Cette espèce en régression sur une grande partie de son aire de répartition est considérée comme quasimenacée au niveau mondial et en danger au niveau européen par l'Union International de la Conservation de la Nature. C'est pour ces raisons que l'Azuré du serpolet a fait l'objet d'un plan national d'actions (PNA) qui vise à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration de cette espèce fortement menacée afin de s'assurer de son bon état de conservation faisant suite aux Grenelles de l'environnement.

L'Azuré du serpolet a servi à la sélection des réservoirs de biodiversité dans la soustrames "Pelouses sèches calcicoles" du schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Pour définir, les zones de sensibilité écologique pour cette espèce, on utilise son rayon de dispersion connu de 400 m (Dupont, 2010).

Pour la commune de Saint-Palais-sur-Mer, notre association a cartographié les populations connues d'Azuré du serpolet (*Cf* Figure 1) avec trois secteurs connus : Le plateau du Rhâ, la Monge et la Ganipotte. Des tampons de sensibilité écologique de 400 m de rayon ont été appliqués autour des contacts d'Azurés du serpolet (*Cf* Figure 1). Les populations du plateau du Rhâ et de la Ganipotte semblent encore connectées mais la population de la Monge est actuellement isolée.

Un des constats du PNA est l'isolement des populations d'Azuré du serpolet. La mise en place d'un lotissement entre la Ganipotte et Maine-Jollet entraînerait un isolement croissant de ces populations d'Azuré du serpolet.

L'association Objectifs BIOdiversitéS attire toute votre attention sur l'enjeu de la conservation de cette espèce en danger au niveau européen présent dans votre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma respectueuse considération.

## Jean-Marc THIRION

Directeur de l'association Objectifs BIOdiversitéS

Membre du Conseil Scientifique et Technique du Conservatoire des Espaces Naturels du Poitou-Charentes

Coordinateur régional de la Société Herpétologique de France

Consultant à la Faculté des Sciences de Poitiers

 $\textbf{Copie du courrier:} \ \mathsf{DREAL}$ 

## Bibliographie:

DUPONT, P. (2010). *Plan national d'actions en faveur des* Maculinea. Office pour les insectes et leur environnement-Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. 138 pp.

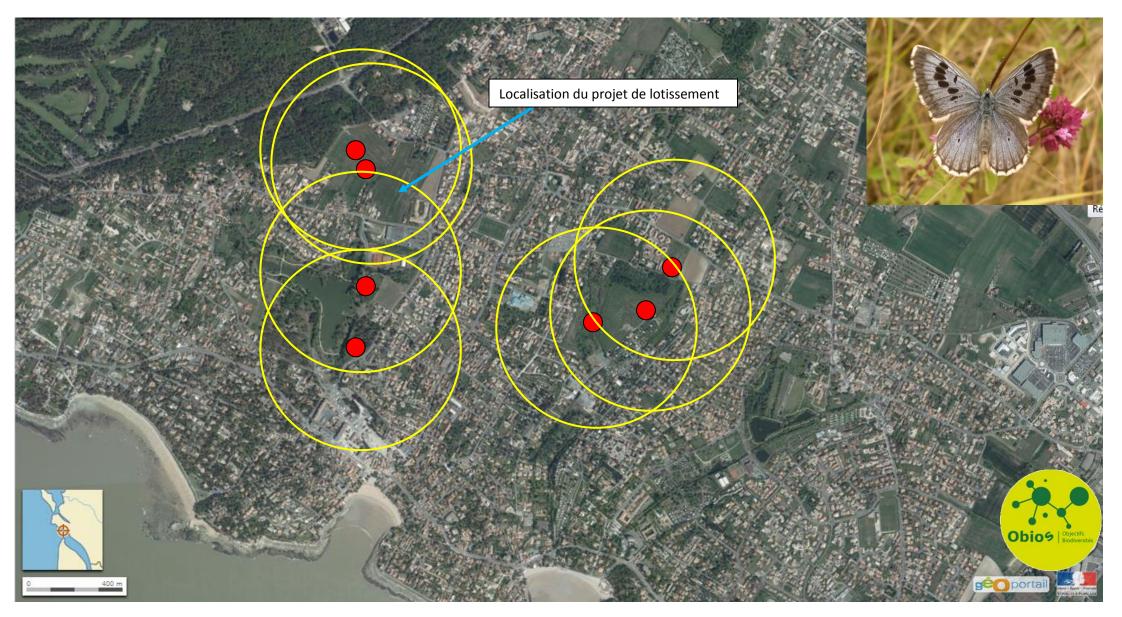


Figure 1. Localisation des contacts d'Azuré du serpolet (point rouge) sur la commune de Saint-Palais-sur-Mer et tampon de dispersion (cercle jaune d'un rayon de 400m)